



**Département  
de l'Aveyron :  
La gestion des  
déchets ménagers  
et assimilés  
en 2005**

**Enquête réalisée par les Verts  
• juin/septembre 2006 •**



# ça déborde

Ça déborde...

**500 kg  
par aveyronnais  
en 2005,...  
et si on réduisait ?**

**L**a question du traitement de nos déchets est intimement liée avec notre mode de consommation et de production.

Dans une chronique de Politis, le psychanalyste G. Miller disait : "...à première vue, le terme de déchet n'est pas très positif. Pourtant, si l'on met en évidence le fait que l'essentiel du déchet ne tient pas en sa consistance mais à son mode de production, on s'ouvre des perspectives bien différentes..."

S'interroger sur les modes de traitement des déchets est certes nécessaire, mais il est primordial d'aborder de façon nouvelle la question de la production et de la consommation à l'origine des déchets. Cette démarche fait l'originalité et la force de notre politique de prévention et de réduction des déchets.

Voilà, pour les Verts, mais aussi pour tous ceux qui ont à cœur une gestion moderne des déchets, un vaste champ d'action, d'autant qu'en la matière, l'Aveyron a un train de retard !

Nous avons décidé de mener une étude sur la gestion des déchets aveyronnais afin de "prendre une photo" de la situation en 2005. Notre objectif est de comparer la situation actuelle avec les prévisions du Plan Départemental. Nous pourrions faire alors des propositions lors de sa révision.

Nous avons pu constater depuis 2001 l'élan nouveau des collectivités qui a permis la mise en place des collectes sélectives et des déchèteries mais nous avons aussi mesuré le retard important du SYDOM par rapport au plan prévu. Une impulsion nouvelle et vigoureuse est nécessaire dans 2 directions :

- 1 - la prévention des déchets,
- 2 - la valorisation des déchets biodégradables.

Cette plaquette présente les grandes lignes de notre étude. Malgré l'attention que nous avons portée à sa réalisation, des erreurs peuvent apparaître : nous sollicitons vos réactions.

Bonne lecture !

**BRUNO BERARDI**

## Un tri de retard...

### sommaire

Ça déborde .....	p. 2
Notre enquête .....	p. 3
La gestion des déchets, une affaire locale ! ...	p. 4
De quoi parle-t-on dans cette étude ? .....	p. 5
Quelques définitions .....	p. 5
L'organisation de la gestion en Aveyron .....	p. 6
La collecte, le tri et le traitement .....	p. 7
Vue d'ensemble des tonnages 2005 .....	p. 14
Les résultats globaux des collectivités .....	p. 15
Évaluation de la collecte et du recyclage .....	p. 21
Taux de collecte /	
recyclage des collectivités .....	p. 22
La prévention : le parent pauvre .....	p. 26
Acceptabilité des nouveaux projets par la population et fermeture du CET du Burgas ..	p. 27
Réalisation du Sydom au regard des directives "décharges" et "emballages" .....	p. 28
Le coût des déchets .....	p. 29
Les propositions vertes .....	p. 30
Repères .....	p. 31
Présentation des Verts Aveyron .....	p. 32

## Notre enquête

### ●●●● Le droit à l'information

La convention internationale d'Aarhus, la charte de l'environnement dans notre constitution, différents codes dont celui de l'environnement et des collectivités locales, autant de textes qui consacrent et organisent le droit dont dispose chaque citoyen de se tenir informé.

Chaque année la collectivité en charge du traitement des déchets doit éditer un "rapport d'activité". La préfecture doit quant à elle réaliser une synthèse départementale à présenter en conseil départemental d'hygiène. Bien que l'information soit un droit, il est parfois impossible de l'obtenir, comme ce fut le cas avec M. Romieu, président du sictom d'Olt et Viadène.

### ●●●● L'étude départementale

Nous avons envoyé un questionnaire (tonnages, lieux de traitement, modes de collectes,...) aux 57 collectivités adhérentes du SYDOM et collectant les déchets. Nous avons aussi questionné par téléphone les mairies figurant à l'inventaire des décharges afin de connaître leur situation (activité /fermeture /réhabilitation). Nous avons enfin questionné les services préfectoraux et le SYDOM ainsi que certaines entreprises.

L'étude a été menée de juin à septembre 2006 et elle concerne l'année 2005. Les collectivités (peu nombreuses) qui éditent un rapport d'activité l'ont envoyé, les autres ont répondu par mail ou au téléphone ; mais toutes sauf une ont fourni les renseignements demandés.

Le dernier recensement général (1999) fourni les chiffres concernant la population. Nous avons rectifié certains tonnages annoncés par les collectivités au vu des rapports fournis par les centres de tri ou d'enfouissement.

### ●●●● Les difficultés pour y voir clair

Le fait qu'aucune synthèse départementale n'existe aujourd'hui en Aveyron devrait interpeller nos responsables départementaux. Nous nous sommes attelés à cette tâche afin de combler ce vide mais cela ne remplace pas la volonté politique qui fait actuellement défaut.

Nous sommes persuadés que le premier pas vers une gestion moderne des déchets

est une l'existence d'une information claire et partagée.

Nous avons remarqué une grande variété de situations:

- concernant l'information du public: (certaines collectivités tiennent leur information à jour, d'autres doivent rechercher l'information et compiler leurs archives...),
- concernant la présentation des résultats : les responsables n'ont pas les mêmes définitions et les mêmes approches, ce qui rend les comparaisons difficiles.
- concernant les moyens humains et techniques à disposition des collectivités pour faire face à leur responsabilités : une aide départementale s'impose ainsi qu'une révision du périmètre de certaines collectivités trop petites !
- concernant les coûts : nous avons renoncé (pour cette année) à vouloir analyser la situation tellement les dépenses annoncées couvrent des réalités différentes.

### ●●●● Un regret

Aucune collectivité ne présente ses résultats sur internet, même celles qui disposent d'un site. Le SYDOM présente des chiffres de 2001 à 2004 : il n'y a pas de mise à jour.

#### ❖ Nos propositions

- la réalisation par le SYDOM ou le Conseil Général d'une synthèse départementale basée sur les résultats de chaque collectivité,
- la mise à jour du site internet du SYDOM,
- la communication de la politique déchets sur les sites déjà existants des collectivités.

## La gestion des déchets, une affaire locale !

### ●●●● La coopération intercommunale est à la base de la gestion des déchets

Ce sont en effet les communes et leurs regroupements qui sont à la base du syndicat mixte appelé SYDOM (Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Aveyron).

En 2005, 58 collectivités adhéraient au SYDOM (1 communauté d'agglomération, 23 communautés de communes, 11 sictom, 3 sivom, 19 communes isolées ainsi que le conseil général), soit la totalité des collectivités territoriales du département en charge de la gestion des déchets à l'exception des communes de Causse & Diège et de Capdenac qui sont rattachées au Smirtom de FIGEAC dans le Lot.

### ●●●● Une multitude de petites structures

En 2005 les 264.000 aveyronnais officiels se répartissaient en 57 collectivités pour la collecte de leurs déchets, soit une moyenne d'environ 4.600 habitants par collectivité. Or 40 de ces 57 collectivités ont une population inférieure à cette moyenne ! Rappelons que notre enquête a révélé les difficultés dans lesquelles se trouvent les petites collectivités pour faire face à la gestion moderne des déchets. On remarque aussi que de nombreuses collectivités sont constituées de communes d'un seul canton ! (sur 38 intercommunalités, 27 sont des cantons !)

Les Verts Aveyron militent pour une intercommunalité plus large : la gestion des déchets ne peut certes pas se concevoir sans proximité mais le trop grand morcellement actuel est source d'impuissance, de difficultés (financements et mises aux normes des installations) et de surcoût.

Les élus locaux saisiront-ils l'opportunité de redéfinir les contours de l'intercommunalité aveyronnaise, comme le propose la démarche ouverte par la préfecture?

Nous le souhaitons vivement.

### ●●●● La responsabilité du Conseil Général

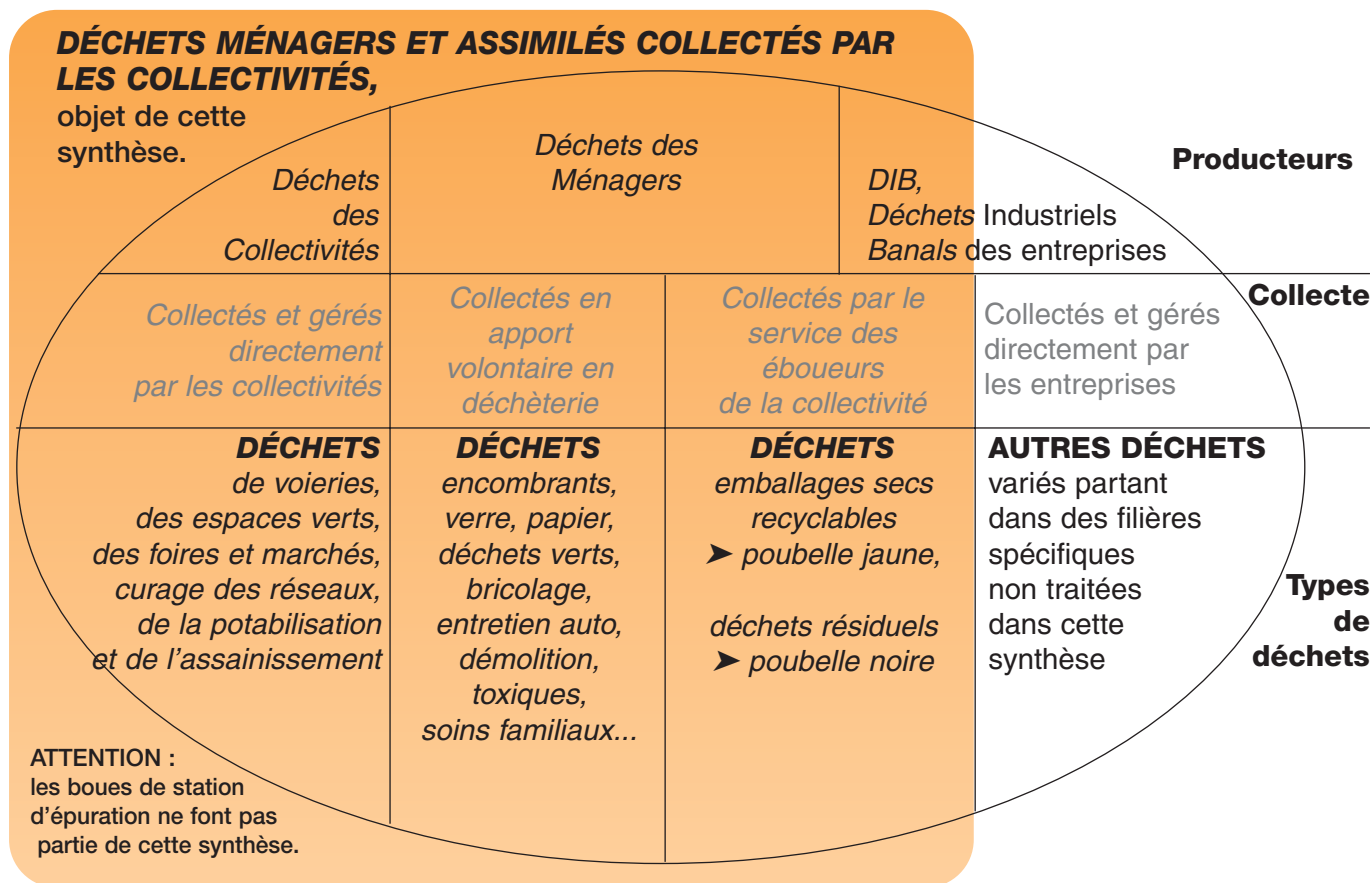
La dernière loi de décentralisation (loi 2004-809) a transféré au Conseil Général la compétence pour l'élaboration, le suivi et la révision des plans départementaux. Ainsi, avec quelque retard, le président du conseil général a mis en place une nouvelle commission de 35 membres. Une certitude pour le moment: la faible représentation des associations de protection de l'environnement avec 2 représentants prévus !



### ❖ Nos propositions

- Une vingtaine d'intercommunalités nous semble bien plus raisonnable pour limiter les coûts et assurer un service correct et respectueux de l'environnement: cela reviendrait à avoir des intercommunalités d'un minimum de 10.000 hab. Il faut trouver un bon compromis entre le besoin de proximité et une taille critique adaptée à la géographie.
- Le Sydom doit étoffer son personnel afin d'être en mesure de devenir un véritable service départemental dédié aux déchets plus au service des collectivités.

## De quoi parle-t-on dans cette étude ?



### Quelques définitions

**Ordures ménagères** = poubelles jaune et noire + déchets papiers et verre.

**Déchets ménagers** = ordures ménagères + déchets de déchèterie et bennes.

**Décharges autorisées ou CET (centre d'enfouissement technique)** = Lieu de stockage des déchets ayant reçu une autorisation préfectorale d'exploitation. Seuls les 2 CET du SYDOM sont aux normes. Les autres décharges quoique autorisées sont hors normes !

**Décharges illégales** = Lieu de stockage des déchets sans autorisation préfectorale d'exploitation et hors normes!

**Compostage** = Traitement biologique aérobie (en présence d'air) de déchets fermentescibles. Objectif: amender les sols.

**Méthanisation** = Décomposition biologique en l'absence d'air. But : réduire les tonnages des déchets fermentescibles en produisant du terreau et surtout un gaz (méthane) valorisable sous forme d'électricité et/ou de chaleur. Les boues de station d'épuration et les déchets agricoles sont aussi méthanisables...

**Centre de tri** = Lieu de tri des poubelles jaunes : emballages et papiers-journaux.

**Déchèteries** = Marque déposés par l'Ademe. La déchèterie n'est pas un lieu de traitement mais un lieu de collecte et de tri des déchets encombrants, occasionnels ou toxiques.

**Gravats et Inertes** = Déchets de la démolition ou de la rénovation des bâtiments.

**Déchets verts** = Déchets d'égavage, de jardinage,... des ménages et des collectivités.

**Encombrants** = Déchets de grande taille des ménages. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) auparavant collectés dans les encombrants sont maintenant traités séparément.

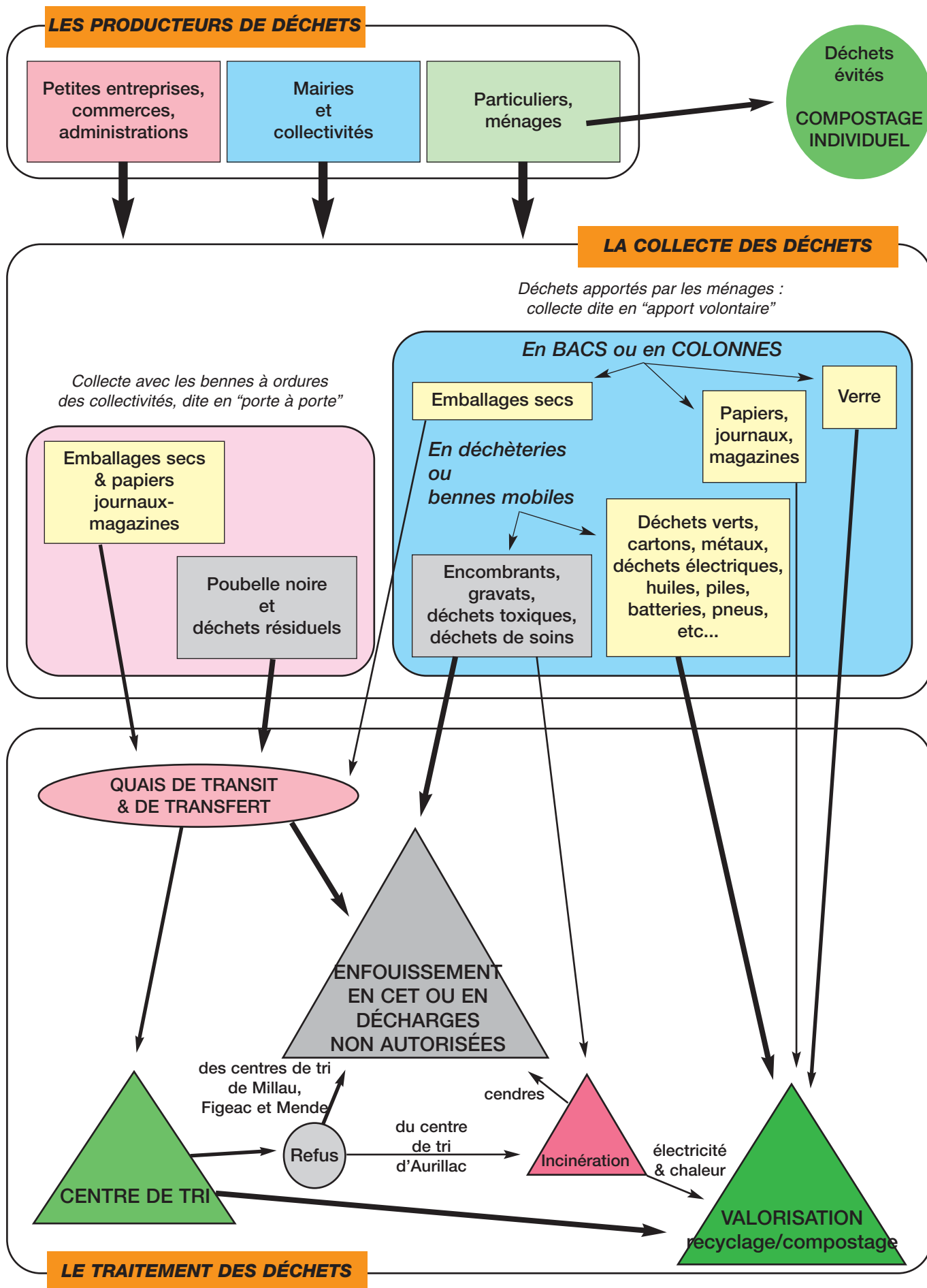
**DIB** = Déchets Industriels Banals, produits par les entreprises mais assimilables aux déchets des ménages. Une petite partie des DIB est collectée par les collectivités (ceux des artisans, des commerçants,...) le reste est traité directement par les entreprises.

**Plan départemental dit PEDMA** = Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés ont pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener.





## L'organisation de la gestion en Aveyron



## La collecte, le tri et le traitement

### ●●●● La collecte des déchets

C'est la compétence des syndicats intercommunaux ou des communes indépendantes : En 2005, ils étaient 57 ; en septembre 2006 ils ne sont plus que 51 à organiser la collecte.

### ●●●● La collecte des poubelles noires

Elle se fait toujours "en porte à porte" : les bacs de regroupement concernant plusieurs maisons ou fermes sont considérés comme "porte à porte". A suivre, une expérience originale à Villefranche de Rouergue : les conteneurs enterrés et alimentés par «une cheminée se fondant dans le décor de la rue». Le ramassage se fait avec le camion habituel par un système hydraulique !

En 2005, 69.099T de poubelles noires ont été collectées.

### ●●●● La collecte des poubelles jaunes

Elle se fait aussi majoritairement "en porte à porte". Toutefois certains syndicats intercommunaux (par exemple, communauté de communes de Séverac ou de Bozouls) collectent les poubelles jaunes "en apport volontaire". Les particuliers doivent alors se déplacer pour porter leurs recyclables dans des colonnes comme pour le verre. Le rendement de collecte des recyclables est plus faible avec ce type de collecte...

**PRÉOCCUPANT** : La collecte sélective des emballages (la poubelle jaune) stagne !

Les chiffres du centre Écotri de Millau pour le premier semestre de 2006 montre que la tendance n'est pas à une amélioration continue des tonnages collectés. Nous ne disposons pas des chiffres des autres centres de tri.

Centre <b>ECOTRI Millau</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Tonnage collecté au 1 <sup>er</sup> semestre	4140	4150

**RAPPEL** ● Fin 2005, 244.000 Aveyronnais avaient la possibilité de trier leurs poubelles soit **93% de la population**. Les récalcitrants en situation illégale étaient : les communautés de communes de l'Argence, d'Olt et d'Aubrac,

celle du Carladez et du pays baraquevillois ainsi que les communes de St Chely d'Aubrac, de Castelnau de Mandailles et de Pomayrols ! En septembre 2006, ces collectivités ne pratiquaient pas encore le tri.

### ●●●● Bilan 2005 de la collecte sélective (poubelle jaune + papiers/journaux) par collectivités (tableau suivant)

Nous avons additionné les tonnages de poubelle jaune à ceux des papiers journaux magazines collectés en colonnes.

Le pourcentage indique la part de ces tonnages dans l'ensemble des ordures ménagères collectées par la collectivité: par exemple, le Sivom de Laguiole a trié 24% de ces ordures (sans compter le verre) !

La moyenne aveyronnaise se situe à 15%. Il faut accroître l'effort de tri sur les emballages : les papiers-journaux remontent la moyenne (voir p28) !

Les collectivités à 0% n'avaient pas mis en place de collecte sélective... elle est pourtant obligatoire depuis 2002 !

La communauté de communes de «Bozouls-Comtal», la communauté de communes de «la Haute vallée du Lot et de la Serre» (canton de Campagnac), la communauté de communes «Olt et Aubrac», (canton de St.Geniez d'Olt), le sictom «Olt et Viadène», (cantons d'Estaing et de St Amans des Cots) voilà autant de collectivités qui ne brillent pas par leur efficacité ! On pourrait attendre un peu plus de volontarisme de la part de leurs responsables, personnalités «en vue» au conseil général ou à l'association départementale des Maires !

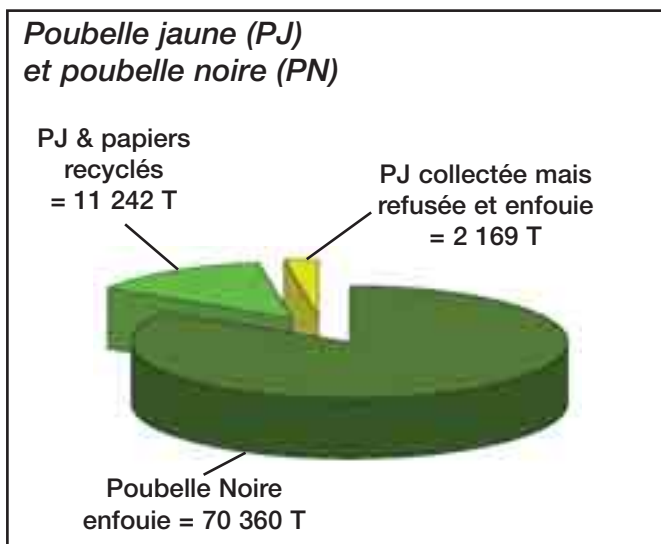
## La collecte, le tri et le traitement

	Tonnages	% de tri		Tonnages	% de tri
Argence	0	0%	Plateau de Montbazens	258	15%
Carladez	0	0%	Pays belmontais	94	15%
Castelnau de Mandailles	0	0%	Saint Affrique	667	15%
Pays baraquevillois	0	0%	Vallée du Lot	181	15%
Pays d'Olt et d'Aubrac	0	0%	Villeneuve	239	16%
Pomayrols	0	0%	Millau (Commune)	1306	17%
Saint Chély d'Aubrac	0	0%	Ségala environnement	260	17%
Bozouls Comtal	29	2%	Canton de Laissac	239	17%
Hautes Vallées du Lot et de la Serre	20,5	3%	Causses et Gorges du Tarn	136	17%
Olt et Viadène	40	3%	Pays de Salars	304	17%
Séverac	92	6%	Saint Sernin sur Rance	191	17%
Réquistanais	111	6%	Plateau de France et de la Muse	284	17%
Canton de Conques	53	7%	Naucellois	260	18%
Roquefort	56	10%	Villefrancois	1112	18%
Région d'Espalion	277	11%	Cassagnes Bégonhès	271	18%
Tournemire	36	11%	Lézou-Pareloup	294	19%
Najac	146	11%	Canton de Cornus	102	20%
Entraygues	116	12%	Canton de Capdenac (sans Capdenac ni Diège)	172	20%
Canton de Nant	225	13%	Grand Rodez	3875	21%
Rougiers de Camarès	219	14%	Bézéric	143	22%
Causse et Vallon de Marcillac	353	14%	Laguiole	194	24%
Pays rignacois	211	14%	La Roque Sainte Marguerite	23	26%
Bassin de Decazeville-Aubin	791	15%			

### ●●●● La collecte des papiers journaux et des magazines

Elle se fait parfois avec la poubelle jaune, parfois dans des colonnes d'apport volontaire et souvent des deux manières simultanément ! Les syndicats intercommunaux mettent en place des collectes en apport volontaire car le coût de revient de ce sys-

tème était jusqu'à présent moindre que la collecte en poubelle jaune. Pour 2005, 1060 T de papiers journaux-magazines ont été collectés en colonnes. La majeure partie des papiers a été collectée dans la poubelle jaune.



#### ❖ Nos propositions

- Renforcer l'embauche d'ambassadeurs de tri, présents sur le terrain auprès des ménages afin d'accroître le rendement et la qualité du tri.
- Pénaliser les collectivités qui ne jouent pas le jeu par un coût plus élevé des déchets mis en décharge.
- Adopter un financement de la collecte qui favorise le tri : la redevance incitative.



## La collecte, le tri et le traitement

### ●●●● La collecte du verre

Elle se fait exclusivement en colonne par apport volontaire. Pour 2005, 7.067 T ont été collectées. Seule une commune ne collecte pas le verre : Castelnau de Mandailles !

### ●●●● La collecte en déchèterie

Collecte en apport volontaire, elle concerne essentiellement les encombrants, les déchets verts, les gravats, les cartons et surtout les DMS, c'est-à-dire les déchets toxiques (peintures, batteries, huiles,...). Le mode de gestion le plus courant est la régie avec des marchés d'exploitation privés concernant l'enlèvement des bennes. Globalement, 41.681 T ont été collectées par les déchèteries et les bennes mobiles.

### Rappel

Le Plan départemental prévoyait que 96% des aveyronnais accéderaient à une déchèterie ! Il y avait 30 déchèteries "labélisées Ademe". Trois nouvelles devaient ouvrir fin 2006 (Espalion, Vezins et Salles Curan). 7 "espaces de propreté" ou "mini-déchèteries" complétaient le dispositif.

#### ❖ Notre proposition

Multiplication des «zones de propreté» ou «mini-déchèteries» qui concilient la collecte de proximité et le respect de l'environnement. Le plan départemental en prévoyait de nombreuses en complément des déchèteries.

### Déchets verts

7.810 T collectés dont une grande partie est valorisée en compostage. Les prestataires enlèvent les déchets verts en déchèterie et les compostent sur leur propre plate forme de compostage (Bozouls et Villefranche). A Millau, la plate-forme propriété du SYDOM est exploitée par la COVED.

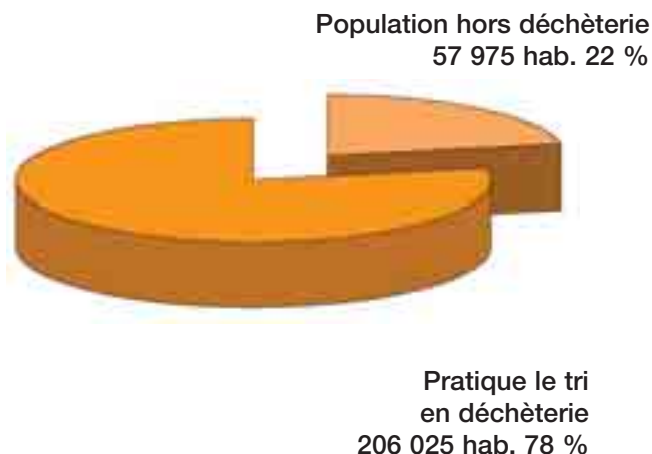
#### ❖ Notre proposition

Diversifier les zones de compostage: accueil des autres déchets fermentescibles (ménages, agricoles,..)

### Encombrants

7.133 T collectées. Constitués de déchets très variés du matelas au gros électroménager... La déconstruction de ces déchets permettrait une meilleure valorisation !

### Population ayant accès à une déchèterie



#### ❖ Notre proposition

Le couplage à Millau et Rodez d'une recycle-rie avec les déchèteries.

### Gravats inertes

8.358 T collectés en provenance des ménages mais aussi des artisans. La plupart des gravats finissent en décharge sans être revalorisés. Ces pratiques encore courantes en 2005 vont représenter un coût énorme dès lors que les décharges non autorisées seront fermées ! La valorisation du maximum de gravats et la mise en décharge de classe 3 des inertes résiduels est la solution d'avenir : l'environnement et les finances publiques seront gagnants !

#### ❖ Notre proposition

Tri des gravats en vue de leur réutilisation. Les gravats non valorisables seront dirigés vers des «décharges de classe 3» qu'il faut créer en plus grand nombre (3 décharges existantes à notre connaissance).

### DEEE (Déchets électroniques et électriques)

Ces déchets étaient auparavant compris dans les encombrants. La collecte des DEEE est une nouveauté. La position des Verts est nuancée : nous sommes favorables au «1 pour 1», système dans lequel les grandes surfaces comme les commerçants assurent la reprise du vieux matériel pour l'achat du neuf. La collectivité pourrait participer à deux niveaux : 1/ la logistique du

## La collecte, le tri et le traitement

regroupement des déchets avant leur transport vers les sociétés de recyclage et 2/ le soutien aux «recycleries», structures qui redonnent une deuxième vie à certains DEEE (voir l'exemple de Villefranche de Rouergue).

### ❖ Nos propositions

Mise en place de la reprise de ces déchets par les lieux de vente et accueil en recycleries (à créer).

### DMS (Déchets ménagers spéciaux)

200 T collectés sur un gisement estimé à 580 tonnes par le Plan départemental ! Ce sont les déchets toxiques produits par les ménages. Les déchèteries étant ouvertes aux professionnels, de nombreux déchets toxiques considérés comme provenant des ménages viennent en fait des pros. Le gisement de déchets toxiques est donc très imparfaitement collecté. Le règlement sanitaire départemental interdit le mélange des déchets potentiellement dangereux avec les ordures. Le fait que toutes les déchèteries ne collectent pas ces déchets et que plus de 20% des Aveyronnais n'aient pas eu accès à une déchèterie prive ces mêmes personnes de trier leurs déchets toxiques. C'est une entorse grave à la législation et à l'environnement...

### ❖ Nos propositions

Meilleure collecte des DMS par une généralisation de la collecte dans toutes les déchèteries avec une formation du personnel en complément de la reprise des déchets toxiques par les lieux de vente.

### Cartons

1.846 T collectées. Selon l'enquête trois collectivités ont mis en place une collecte spécifique des cartons en centre ville/commerces avec des rendements de collecte intéressants : Villefranche de R., St Affrique et Marcillac.

### ❖ Notre proposition

Généralisation de cette collecte dans les villes aveyronnaises.

La collecte sélective des déchets en déchèterie reste en Aveyron une compétence des collectivités locales ; dans certains départements c'est

une compétence du syndicat départemental. Deux avantages à nos yeux : harmonisation des tarifs et des conditions d'accueil des déchets, baisse des coûts d'enlèvement.

### ❖ Notre proposition

Compétence départementale pour la gestion des déchèteries.

A signaler : aucune déchèterie aveyronnaise n'admet des déchets amiantés : comment collecter ces déchets qui finissent mélangés avec les autres déchets en décharge ?

### ●●●● Les quais de transfert ou de transit

- Il s'agit de lieux de regroupement des déchets, entre la collecte par camions-bennes et le transport par des camions à grande capacité. Deux quais de transfert sont opérationnels en Aveyron.

Un est implanté à Millau au centre Écotri. Les déchets non recyclables (poubelle noire) du sud du département y transitent et sont compactés avant leur transfert au CET du Burgas près de Rodez. Un autre quai de transfert existe au Burgas : il concentre les déchets ménagers recyclables (poubelle jaune) provenant de la collecte sélective du Grand Rodez avant d'y être transférés au pôle Écotri à Millau pour être triés. Par délégation de service public ces 2 quais de transit sont exploités par la société COVED.

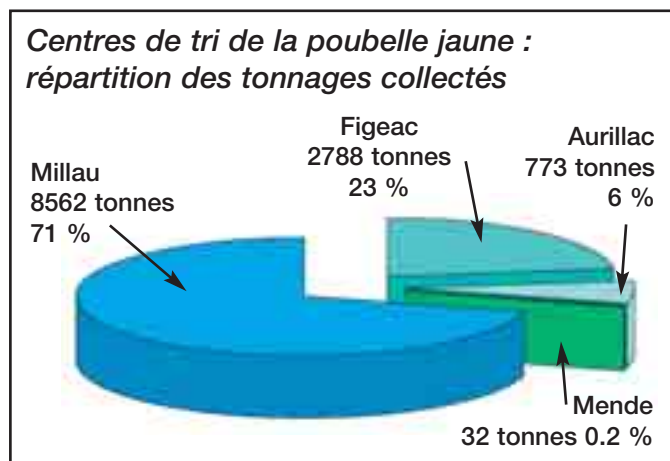
- Des centres de transit provisoires seraient nécessaires pour hâter la fermeture des décharges illégales ou hors normes !
- Deux projets de création de quai de transfert définitifs sont en cours d'étude :
  - pour le Nord Aveyron secteur d'Espalion
  - pour le Sud Aveyron secteur de Saint-Affrique.

La fermeture de la décharge de Decazeville pour 2007 oblige à trouver un tel quai rapidement.

### ●●●● Les centres de tri de la poubelle jaune

- Les syndicats intercommunaux qui collectent la poubelle jaune des recyclables la transportent dans 4 centres de tri : Millau, Figeac, Aurillac et

## La collecte, le tri et le traitement



**Mende.** Le centre de tri "Écotri" de Millau fut opérationnel en octobre 2001. Il a été cédé au SYDOM en 2003. Il est géré par un prestataire privé (Coved) depuis le début 2004. Sa capacité initiale de 4.000 T/an a été portée à 8000 T/an et travaille désormais en 2 équipes.

- **L'opération de tri génère des refus de tri**, refus qui sont impropres à une valorisation. Ces refus sont alors principalement renvoyés en CET : seuls les refus du centre de tri d'Aurillac sont incinérés (essentiellement des plastiques).
- **Qualité de tri officielle et réelle.** Plusieurs fois par an ont lieu des "caractérisations". Les poubelles jaunes de chaque collectivité sont alors minutieusement triées (en présence de responsables des collectivités) pour déterminer le taux de refus ; chaque collectivité a sa propre qualité de tri, issue du respect des consignes de tri par les ménages. Alors que les refus de tri lors des caractérisations se situent souvent entre 5 et 15%, le centre "Écotri" de Millau déclare un taux de refus de 23% dans son bilan annuel (p7) ! Explications ? Lors de visites sur le site "Écotri" plusieurs représentants associatifs ont remarqué que les conditions de tri n'étaient pas optimales: rapidité d'exécution, problèmes de stockage,... avec pour résultat des déchets recyclables renvoyés en refus ! D'ailleurs on est en droit de se poser la question s'il est judicieux de la part du SYDOM de confier à la même société le soin de trier les déchets et de les enfouir ? où est l'encouragement à la qualité du tri ?

- **On peut aussi se poser la question de la pertinence du transport de près des 3/4 de la poubelle jaune** vers un seul centre de tri excentré à Millau. D'ailleurs le Pedma prévoyait l'ouverture d'un centre de tri sur le ruthénois... Projet toujours en suspens !
- Avec le nouveau contrat départemental signé avec Eco-Emballages, la différence de coût entre la tonne valorisée et la tonne refusée sera de 10 €. Cette petite différence n'incite pas à la qualité du tri et n'a pas de réalité économique.

### ❖ Nos propositions

Mise en place du tri des recyclables sur le ruthénois afin de diminuer les transports (coûts et pollution liée) et ne pas renouveler le contrat de la COVED exploitant le centre Écotri de Millau. Différence de 30 puis 50 € entre la tonne valorisée et celle refusée.

### ●●●● Le traitement des déchets par mise en décharge

C'est une compétence majoritairement exercé par le Syndicat départemental, le Sydom. Toutefois, en 2005 de (trop) nombreuses collectivités aveyronnaises (27% des tonnages) continuaient à exercer cette compétence, certaines en toute illégalité et d'autres sans respecter les normes environnementales !

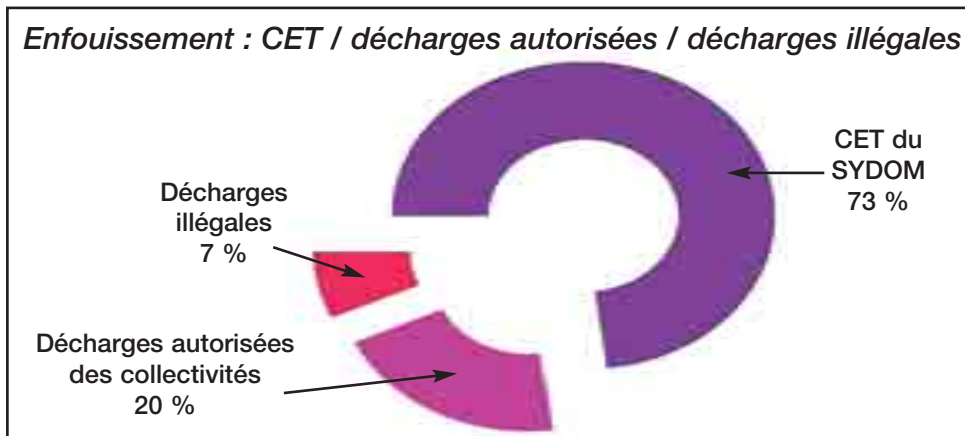
**A NOTER :** Une situation paradoxale ! La majorité des décharges illégales ou non aux normes se trouvent dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Grands Causses et sur les communes du Nord Aveyron, pressenti pour faire partie du futur parc naturel de l' Aubrac....

On peut souligner le réalisme des élus du canton de St Rome de Tarn: après avoir été les "champions" des décharges illégales, ils créent un CET aux normes qui devrait ouvrir sur la commune du Truel.

Les Verts profitent de la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour interpellier les élus régionaux afin que la prévention et le traitement moderne des déchets (incluant la création d'un CET) y soient inscrits comme prioritaires.

Signalons une situation grave: la décharge autorisée mais non aux normes du Montet à Aubin, qui a "accueilli" 23.000T de déchets ménagers et DIB en 2005 ! En feu à plusieurs reprises, elle devrait être fermée et réhabilitée au plus vite !

## La collecte, le tri et le traitement



L'année 2006 voit une accélération salutaire des fermetures de décharges vétustes ou illégales suite aux pressions de la préfecture sur les récalcitrants.

	CET appartenant au SYDOM	Décharges autorisées mais non aux normes	Décharges non autorisées illégales recevant des ordures ménagères	Décharges non autorisées recevant des gravats ou des encombrants ou des déchets verts
En 2005	2	15	14	16
Au 1 <sup>er</sup> sept. 2006 selon nos sources	2	9	11	10
selon la préfecture	2	9	6	29

**ATTENTION :** Les Verts contestent l'enfouissement des déchets valorisables (boues, ffo, ...) dans les 2 CET du SYDOM et considèrent donc qu'ils ne respectent pas les normes à 100%. Nous leur refusons l'appellation de Centres de Stockage de Déchets Ultimes !

### A SAVOIR : Enfouissement de déchets extérieurs au département.

L'exploitant privé (COVED) du CET du Burgas a fait venir des déchets de départements voisins (10.500 T). Avant la fermeture annoncée du site en 2009, il s'agit de «bourrer» au maximum le tonnage... Que penser des responsables du Grand Rodez d'abord et du Sydom ensuite qui ont confié la gestion du site à un privé et sa logique de rentabilité au mépris des nuisances pour les riverains ?

### ●●●● Le traitement des déchets par compostage ou méthanisation

C'est le grand absent de la politique départementale de gestion des déchets. Contrairement à ce qui était prévu par le plan départemental, le compostage de la "fraction fermentescibles des ordures

ménagères" ("ffom") n'est pas mis en oeuvre par le SYDOM. Or elle représente un tonnage d'environ 32.000 T qui finit en décharges ! (ce qui est illégal!).

Seule la vente de composteurs individuels (6.150 à ce jour) apporte une note positive quoique marginale... Nombreux sont ceux qui n'ont pas attendus la vente de composteurs pour composter. Notre évaluation de 615 T sous-estime donc la réalité...

Actuellement, seuls les déchets verts sont compostés sur 3 plates-formes, une publique (à Millau) et 2 privées (Bozouls et Villefranche).

*Il nous semble indispensable que les responsables du Sydom et du conseil général s'expliquent sur cette volonté de ne pas mettre en oeuvre le plan.*

### ❖ Nos propositions

Lancer au plus tôt la collecte de la "ffom" de la restauration collective, des industries agroalimentaires et des déchets de marchés et foires afin de composter.

Étudier la méthanisation de l'ensemble des déchets fermentescibles (compostage et méthanisation sont complémentaires).



## La collecte, le tri et le traitement

### ●●●● Le transport des déchets pour la collecte, le tri ou le traitement

La question de l'optimisation des transports de déchets n'apparaît que rarement dans les rapports d'activité des collectivités. Certaines effectuent des statistiques pour quantifier les kilomètres parcourus et la consommation en gazole : c'est une première étape.

Avec la fermeture des décharges illégales et non conformes se développe le transport des déchets vers les 2 CET du SYDOM (Burgas, Solozard).

Il faut bien garder en tête que la "ffom" qui représente la bagatelle de 32.000 T est composée de 65% d'eau ! Des norias de camions traversent l'Aveyron, chargés d'eau pour être enfouis ! Le PEDMA avec plus de bon sens avait prévu des zones de compostage décentralisées pour limiter entre autre ces trajets... Les quais de transit/centres de transfert dans lesquels les bennes municipales se déversent dans des semi-remorques favorisent la diminution du transport.

Le coût du transport des recyclables de la poubelle jaune est à la charge des collectivités: le choix du SYDOM de concentrer les 3/4 du tonnage trié à Millau impacte fortement les collectivités éloignées. D'une manière plus globale, les Verts pensent que le coût du transport des recyclables devrait être ristourné aux collectivités en fin d'année (les tonnages de refus de tri ne seraient pas remboursés) de manière à ce que la péréquation des coûts soit totale.

L'«atomisation» de la collecte avec de petites intercommunalités multiplie les transports : ex de la collecte du verre.

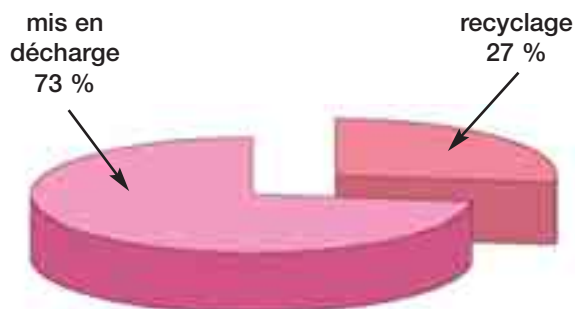
### ❖ Nos propositions

Rembourser le coût du transport des recyclables valorisés. Diminuer le nombre d'intercommunalités : une vingtaine au lieu d'une cinquantaine ! Développer le compostage individuel pour diminuer les tournées de collecte. Créer plusieurs CET et un autre centre de tri. Développer les centres de compostage et la méthanisation afin de traiter localement les différents déchets : déchets verts, boues, fermentescibles ménagers, artisanaux ou agricoles.

### ●●●● EN FINAL

Ce ne sont pas moins de 132.623 T de déchets ménagers et assimilés qui ont été collectés en Aveyron, soit 502 kg par Aveyronnais pour l'année 2005 !  
27% furent recyclés ou compostés !

#### Valorisation finale



### ●●●● La réhabilitation des décharges et des incinérateurs fermés

C'est un gros enjeu de la lutte contre la pollution des décharges ou des incinérateurs et de leurs zones de dépotage des cendres ! Même fermés ils continuent de polluer (lixiviats, émissions gazeuses...)

Essentiellement à la charge des collectivités qui les exploitaient, il faut bien se rendre compte du poids important des réhabilitations dans les budgets, ce qui paralyse ces mêmes collectivités pour moderniser leur collecte des déchets...

Les Verts proposent la perception d'une taxe de 5 € par tonne enfouie en CET ou en décharge au profit d'un fonds de réhabilitation. L'étude de la SEM12 sur la toxicité des décharges servirait de base de répartition à ce fonds.

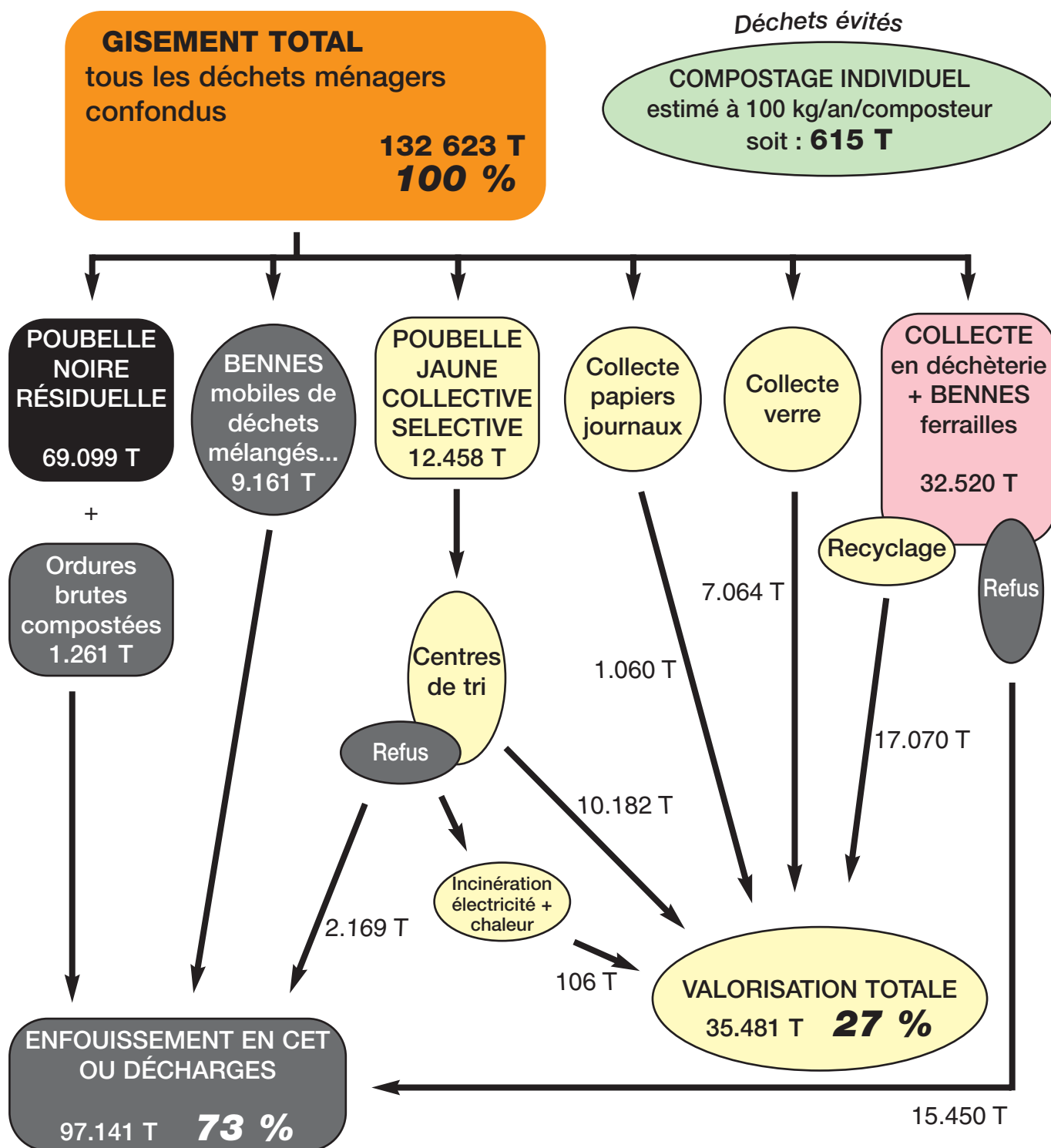
### ❖ Notre proposition

Une taxe de 5 €/tonne enfouie pour un fonds de réhabilitation





## Vue d'ensemble des tonnages 2005



### Remarques :

- 1 - Les boues des particuliers et des collectivités ne sont pas incluses dans ces chiffres.
- 2 - Les tonnages de "poubelle noire" de la CC de Séverac sont inclus dans le tonnage enfouis.
- 3 - Les encombrants et DIB des différentes communes du Bassin de la Vallée du Lot qui sont enfouis directement à la décharge d'Aubin sont comptabilisés avec les bennes mobiles.
- 4 - L'incinération concerne les refus de tri du centre d'Aurillac.
- 5 - Les composteurs n'étant pas généralement utilisé à leur rendement maxi, nous avons retenu 100 kg/an/composteur vendu (au lieu de 300).

## Les résultats globaux des collectivités

papier recyclé cyclus © reproduction interdite même partielle sans autorisation de l'auteur

Ensemble des Déchets Ménagers	Poubelle jaune collectée* * inclut les refus de tri	Poubelle résiduelle noire ou marron	Papiers collectés en colonne	Verre collecté en colonne	"Compost" sur ordures brutes	Tonnage collecté en déchetterie	Tonnage collecté en bennes mobiles	Total ferrailles hors déchetterie	TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS
<b>2005</b>									<b>132 623 T</b>
Total AVEYRON	12 458	69 099	1 060	7 064	1 261	32 360	9 161	160	132 623 T
communauté de communes <b>Argence</b>	0	450	0	93		141		0	684 T 321kg/hab/an
mairie <b>Arnac sur Dourdou</b>	0		0	0		0	0	0	0 T 0 kg/hab/an
mairie <b>Ayssènes</b>	0		0	0		0	0	0	0 T 0 kg/hab/an
communauté de communes <b>Bassin de Decazeville-Aubin</b>	747	4 103	44	417	0	2 157	0	0	7 468 T 438kg/hab/an
sicomm <b>Bézéric (DISSOUS 31/12/05)</b>	143	458	0	35	0	0	0	0	636 T 321kg/hab/an
communauté de communes <b>Bozouls Comtal</b>	27	1 617	2	186	0	379	437		2 648 T 420kg/hab/an
mairie <b>Broquiès</b>		200			0	0			200 T 286kg/hab/an
sivost <b>Canton de Capdenac sans Capde ni Cause &amp; Diège</b>	172	593	0	90	0	0	4		859 T 314kg/hab/an

## Les résultats globaux des collectivités

<b>Ensemble des Déchets Ménagers</b>	<b>Poubelle jaune collectée*</b> * inclut les refus de tri	<b>Poubelle résiduelle noire ou marron</b>	<b>Papiers collectés en colonne</b>	<b>Verre collecté en colonne</b>	<b>"Compost" sur ordures brutes</b>	<b>Tonnage collecté en déchetterie</b>	<b>Tonnage collecté en bennes mobiles</b>	<b>Total hors déchetterie</b>
<b>Canton de Conques</b>	53	604	0	65	0	722T 266kg/hab/an	0	790 T 291kg/hab/an
<b>Canton de Cornus</b>	102	350		67		519T 319kg/hab/an	69	588 T 361kg/hab/an
<b>Canton de Laissac</b>	239	1 050	0	128	0	1 417T 324kg/hab/an	903	2 320 T 530kg/hab/an
<b>Canton de Nant</b>	225	1 428		120	0	1 773T 562kg/hab/an		1 773 T 562kg/hab/an
<b>Carladéz</b>	0	1 600			0	1 600T 478kg/hab/an		1 600 T 478kg/hab/an
<b>Cassagnes Bégonhès</b>	253	1 076	18	120	0	1 467T 320kg/hab/an	60	1 527 T 333kg/hab/an
<b>Castelnau de Mandailles</b>	0	115	0	0	0	115T 218kg/hab/an	0	115 T 218kg/hab/an
<b>Causse et Vallon de Marcillac</b>	390	2 114		273	0	2 777T 313kg/hab/an	1 082	3 859 T 435kg/hab/an
<b>Causse et Gorges du Tarn (DISSOUS 31/12/05)</b>	136	624	0	41	0	801T 411kg/hab/an	0	801 T 411kg/hab/an
<b>Entraygues</b>	116	750	0	75	0	941T 369kg/hab/an	0	1 021 T 401kg/hab/an

Deux "mini déchèteries" en service

La collecte sélective des emballages est à dynamiser.

La déchèterie est récente ce qui explique les faibles tonnages collectés.

L'afflux touristique "dope" les tonnages d'ordures. La collectivité ne communique les tonnages des 2 déchèteries (gérées en privé)!

Pas d'accès à une déchèterie!

La déchèterie de Luc (agglomération du grand roudéz) accueille la commune de Calmont

Pas d'accès à une déchèterie!

Seules certaines communes de cette collectivité avaient accès à la déchèterie de Millau Grands Causse.

Pas d'accès à une déchèterie!



## Les résultats globaux des collectivités

papier recyclé cyclus © reproduction interdite même partielle sans autorisation de l'auteur

<b>Ensemble des Déchets Ménagers</b>	<b>Poubelle jaune collectée*</b> <small>* inclut les refus de tri</small>	<b>Poubelle résiduelle noire ou marron</b>	<b>Papiers collectés en colonne</b>	<b>Verre collecté en colonne</b>	<b>"Compost" sur ordures brutes</b>	<b>Tonnage collecté en déchèterie</b>	<b>Tonnage collecté en bennes mobiles</b>	<b>Total ferrailles hors déchèterie</b>
communauté d'agglomération <b>Grand Rodez</b>	3 312	13 358	5 63	1 234	18 467T 377kg/hab/an	8 818	2 532	0
communauté de communes <b>Hautes Vallées du Lot et de la Serre</b>								
mairie	2 0	492	0,5	160	6 72T 400kg/hab/an	0	0	0
Pas d'accès à une déchèterie!								
mairie <b>La Roque Sainte Marguerite</b>	23	64	0		8 7T 506kg/hab/an	0		87 T 506kg/hab/an
Accède à la déchèterie de Millau Grands Causses								
séjour <b>Laguiole</b>	194	609		123	9 26T 378kg/hab/an	294		1 220 T 498kg/hab/an
mairie <b>Le Truel</b>		300			3 00T 798kg/hab/an	0	0	0
Recueille les ordures de 4 communes du canton >tonnage élevé.								
mairie <b>Les Albres</b>		0			0T 0 kg/hab/an			0 T 0 kg/hab/an
Comptabilisé avec Plateau de Montbazens								
communauté de communes <b>Levezou-Pareloup</b>	294	1 100	0	180	1 574T 284kg/hab/an	0	1	1
Accède à la déchèterie de Montbazens								
mairie <b>Maleville</b>	0	0			0T 0 kg/hab/an	0		0 T 0 kg/hab/an
Comptabilisé avec Plateau de Montbazens								
mairie <b>Millau (Commune)</b>	1 306	5 979	0	609	7 894T 354kg/hab/an	0	0	0
Accède à la déchèterie de Millau Grands Causses								
communauté de communes <b>Millau Grands Causses</b>			0	0	0T 0 kg/hab/an	5 465	0	0
En 2005, la communauté de communes avait seulement la compétence pour gérer la déchèterie communautaire								

## Les résultats globaux des collectivités

Ensemble des Déchets Ménagers	Poubelle jaune collectée* * Inclut les refus de tri	Poubelle résiduelle noire ou marron	Papiers collectés en colonne	Verre collecté en colonne	"Compost" sur ordures brutes	Tonnage collecté en déchetterie	Tonnage collecté en bennes mobiles	Total ferrailles hors déchetterie
communauté de communes <b>Najac</b>	146	921	0	203	0	1 270T 335kg/hab/an	772	2 042 T 539kg/hab/an
communauté de communes <b>Nauccellois</b>	210	1 050	50	130	0	1 440T 258kg/hab/an	1 334	2 830 T 508kg/hab/an
sicdom <b>Oit et Viadène</b>	40	1 155	0	0	0	1 195T 247kg/hab/an	0	1 195 T 247kg/hab/an
Le président du Sictom n'a pas voulu fournir de résultats!								
communauté de communes <b>Pays baraquevillois</b>	0	2 480	0	131	0	2 611T 343kg/hab/an		2 611 T 343kg/hab/an
Pas de collecte sélective sur cette collectivité!								
communauté de communes <b>Pays belmontais</b>	94	484	0	44	0	622T 323kg/hab/an	65	687 T 357kg/hab/an
communauté de communes <b>Pays d'Oit et d'Aubrac</b>	0	1 200	0	59	0	1 259T 400kg/hab/an	879	2 138 T 679kg/hab/an
Pas de collecte sélective sur cette collectivité!								
communauté de communes <b>Pays de Salars</b>	280	1 333	24	152	0	1 789T 312kg/hab/an	852	2 641 T 461kg/hab/an
communauté de communes <b>Pays rignacois</b>	211	1 119	0	143	0	1 473T 298kg/hab/an	586	2 059 T 416kg/hab/an
mairie <b>Peux et Coufouleux</b>	0	0	0	0	0	0T 1kg/hab/an	0	0 T 1kg/hab/an
Comptabilisé avec Rougier de Camarès								
sicdom <b>Plateau de France et de la Muse</b>	284	1 278	0	79	0	1 641T 328kg/hab/an	86	1 727 T 345kg/hab/an
Seules quelques communes accèdent à la déchetterie de Millau Grands Causses								



## Les résultats globaux des collectivités

<b>Ensemble des Déchets Ménagers</b>	<b>Poubelle jaune collectée*</b> <small>* inclut les refus de tri</small>	<b>Poubelle résiduelle noire ou marron</b>	<b>Papiers collectés en colonne</b>	<b>Verre collecté en colonne</b>	<b>"Compost" sur ordures brutes</b>	<b>Tonnage collecté en déchetterie</b>	<b>Tonnage collecté en bennes mobiles</b>	<b>Total ferrailles hors déchetterie</b>	
communauté de communes <b>Plateau de Montbazens</b>	258	1 267	0	197	0	1 722T 270kg/hab/an	0	0	2 652 T 416kg/hab/an
communes <b>Plusieurs communes de la région de Decazeville</b>		0	0	0	0	0T 0 kg/hab/an	5 600	0	5 600 T 187kg/hab/an
mairie <b>Pomayrols</b>	0	0	0	6	0	6T 39kg/hab/an	1	1	8 T 52kg/hab/an
sicôm <b>Région d'Espalion</b>	267	2 097	10	225	0	2 597T 382kg/hab/an	0	10	2 619 T 385kg/hab/an
sicôm <b>Réquistanais</b>	111	1 500	0	138	0	1 749T 351kg/hab/an	225	0	1 974 T 396kg/hab/an
mairie <b>Roquefort</b>	56	485	0	25	0	566T 806kg/hab/an	0	100	666 T 949kg/hab/an
communauté de communes <b>Rougie de Camarès</b>	219	1 300	0	96	0	1 615T 556kg/hab/an	0	179	1 794 T 618kg/hab/an
communauté de communes <b>Saint Affrique</b>	667	3 400	0	266	0	4 333T 408kg/hab/an	1 955	70	6 358 T 599kg/hab/an
mairie <b>Saint Chély d' Aubrac</b>	0	194	0	25	0	219T 412kg/hab/an	0	1	220 T 414kg/hab/an
sivom <b>Saint Rome de Tarn</b>	89	0	11	43	0	143T 46kg/hab/an	0	0	143 T 46kg/hab/an

*Tonnages collectés par les collectivités à la décharge du Montet et d'origine diverses (Bassin et vallée du Lot) /*

*Pas de collecte sélective sur cette collectivité/ Poubelle noire collectée par Campagnac. Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas de collecte sélective sur cette collectivité/ Poubelle noire collectée par Campagnac. Pas d'accès à une déchetterie!*

*Le tonnage de "poubelle noire" est une estimation et inclut des déchets de professionnels... pas de déchetterie!*

*L'afflux touristique "dope" les tonnages*

*Tonnage estimé pour la plus grosse décharge illégale de l'Aveyron (enfin fermée en décembre 2005)*

*Pas de collecte sélective sur cette collectivité*

*Le sivom collecte uniquement les emballages, le verre, les papiers.*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

*Pas d'accès à une déchetterie!*

## Les résultats globaux des collectivités

	Poubelle jaune collectée* * inclut les refus de tri	Poubelle résiduelle noire ou marron	Papiers collectés en colonne	Verre collecté en colonne	"Compost" sur ordures brutes	Tonnage collecté en déchet- -terie	Tonnage collecté en benne mobiles	Total ferrailles hors déchet- -terie
sicôm <b>Saint Sermin sur Rance</b>	191	800	0	119	0	1 110 T 326kg/hab/an	0	1 110 T 326kg/hab/an
syndicat mixte <b>Ségala environnement</b>	103	1 100	157	162	0	1 542 T 240kg/hab/an	433	2 037 T 317kg/hab/an
communauté de communes <b>Séverac</b>	32	0	60	120	1 261	1 473 T 367kg/hab/an	1 058	2 531 T 631kg/hab/an
mairie <b>Tournemire</b>	36	295	0	0	0	331 T 773kg/hab/an	0	430 T 1005kg/hab/an
communauté de communes <b>Vallée du Lot</b>	121	872	60	118	0	1 171 T 291kg/hab/an	393	1 611 T 400kg/hab/an
mairie <b>Villecomtal</b>	0	0	0	0	0	0 T 0 kg/hab/an	0	30 T 70kg/hab/an
communauté de communes <b>Villefrancois</b>	1112	4 603	0	384	0	6 099 T 391kg/hab/an	2 368	8 467 T 543kg/hab/an
sicôm <b>Villeneuve</b>	179	1 132	60	163	0	1 534 T 343kg/hab/an	988	2 522 T 564kg/hab/an

Pas d'accès à une déchèterie, mais présence de zones de dépôt de ferrailles et batteries usagées. Pas de tonnages communiqués.

Seule collectivité aveyronnaise à composter ses ordures en mélange: le résultat final est mis en décharge!

Le tonnage de "poubelle noire" est une estimation et inclut des déchets de professionnels... pas de déchèterie!

La commune est comptabilisé avec Marcillac

## Évaluer l'effort de collecte et du recyclage

### ●●●● La définition des indices

Pour l'indice de collecte en vue de la valorisation : on additionne les tonnages de déchets collectés dans la perspective du recyclage, soit les recyclables secs, les papiers, le verre, les bennes ferrailles et les tonnages de déchèterie ; on divise par le tonnage total de déchets ménagers.  
Pour l'indice de recyclage : on additionne les tonnages vraiment recyclés-compostés parmi les déchets de recyclables secs, les papiers, le verre, les bennes ferrailles et les tonnages de déchèterie; on divise par le tonnage total de déchets ménagers.

### ●●●● Les préconisations du Pedma

Définis au § 1.5.2.3 "Objectifs quantitatifs & qualitatifs", ils se montent à :  
indice de collecte en vue de la valorisation ..... = 47%  
indice de recyclage ..... = 44%  
Nous avons été amenés à recalculer les indices pour exclure les boues de station d'épuration qui ne font pas partie de cette enquête.

### ●●●● Différences entre valorisation déclarée et comptabilisée

Nous avons déjà signalé l'importante différence entre les chiffres de refus de tri comptabilisés lors des "caractérisations" de la poubelle jaune pour chaque collectivité et les chiffres déclarés par le prestataire de tri (société COVED) et avertisés par le SYDOM. Dans les tableaux suivants nous avons tenu compte des chiffres fournis par les collectivités puisque notre objectif était d'évaluer l'effort des ces mêmes collectivités.

### ●●●● Des explications

Du fait que les communautés de Bézéric, Causses et Gorges du Tarn ainsi que la commune de Millau ne collectaient que les ordures ménagères, leur taux de collecte et de recyclage est sous estimé. Il faudrait y rajouter les tonnages de la communauté Millau Grands Causses (mais dans quelle proportion ?) qui gèrait pour leur compte la déchèterie ! Pas d'évaluation possible pour ces 4 collectivités en 2005. Leur fusion en une seule collectivité en janvier 2006 solutionnera le problème... dans la prochaine édition de notre synthèse ! Il en va de

même pour le Sivom de St Rome de Tarn et les communes qui le composent (Ayssènes, Broquiès, St Rome, Costes-Gozon, Le Truel...).

### ●●●● Rien ne va plus !

La plupart des collectivités aveyronnaises n'arrivent pas au seuil de collecte minimum fixé par le plan. Aucune n'arrive au taux mini de valorisation...

Signalons dans ce "peloton" de morosité, l'échappée de la Communauté de Communes du plateau de Montbazens qui arrive pratiquement à remplir les objectifs. Comme quoi c'est possible...

La responsabilité du SYDOM est importante, celle des collectivités déterminante ! Nous sommes pris en tenailles : d'un coté une atomisation des collectivités qui les privent de «force de frappe» et d'un autre coté un immobilisme du SYDOM qui ne met pas en œuvre le plan départemental comme prévu.



## Taux de collecte / recyclage des collectivités

Indices de collecte et de recyclage	Poubelle jaune collectée* * inclut les refus de tri	Papiers collectés en colonne	Verre collecté en colonne	Tonnage collecté en déchèterie	Total ferrailles hors déchèterie	total collecté en vue du recyclage	Indice de collecte en vue du recyclage fixé par le PEDMA: 47%	total vraiment recyclé	Indice de recyclage fixé par le PEDMA: 44%
<b>2005</b>									
<b>Argence</b>	0 Absence de collecte sélective > résultats moyens	0	93	141	0	234 T	34%	153 T	22%
<b>Arnac sur Dourdou</b>	0 Intégré à Rougier de Caminés	0	0	0	0	0 T	0%	0 T	0%
<b>Ayssènes</b>	0 Intégré à St Rome de Tarn pour les emballages.	0	0	0	0	0 T	0%	0 T	0%
<b>Bassin de Decazeville-Aubin</b>	747 Les refus de tri de la collecte sélective des emballages "plombent" la valorisation	44	417	2 157	0	3 365 T	45%	1 860 T	25%
<b>Bézéric (Dissous 31/12/05)</b>	143 Résultats sous estimés: certaines communes accident à la déchèterie Milieu Grands Causses	0	35	0	0	178 T	28%	149 T	23%
<b>Bozouls Comtal</b>	27 Faible rendement du tri des emballages et déchèterie récente > petits résultats.	2	186	379	0	594 T	22%	412 T	16%
<b>Broquiès</b>	Intégré à St Rome de Tarn pour les emballages.			0	0	0 T	0%	0 T	0%
<b>Canton de Capdenac sans Capde n/ Cause &amp; Diège</b>	172 Pas de déchèterie (sauf 2 communes) > résultats moyens	0	90	0	0	262 T	31%	210 T	24%
<b>Canton de Conques</b>	53 Faible rendement de la collecte sélective des emballages	0	65	68	0	186 T	24%	109 T	14%
<b>Canton de Cornus</b>	102 La déchèterie a fonctionné à partir du 2 <sup>ème</sup> semestre.		67	69	0	238 T	40%	199 T	34%
<b>Canton de Laissac</b>	239	0	128	903	0	1 270 T	55%	748 T	32%
<b>Canton de Nant</b>	225 Résultats sous estimés: les tonnages de déchèterie n'ont pas été communiqués...		120		0	345 T	19%	298 T	17%
<b>Carlafez</b>	0 Mais où est la volonté politique pour gérer les déchets...?			0	0	0 T	0%	0 T	0%

## Taux de collecte / recyclage des collectivités

papier recyclé cyclus © reproduction interdite même partielle sans autorisation de l'auteur

Indices de collecte et de recyclage	Poubelle jaune collectée* * inclut les refus de tri	Papiers collectés en colonne	Verre collecté en colonne	Tonnage collecté en déchèterie	Total ferrailles hors déchèterie	total collecté en vue du recyclage	Indice de collecte en vue du recyclage fixé par le PEDMA:	total vraiment recyclé	Indice de recyclage fixé par le PEDMA:
							47%		44%
<b>Cassagnes Bégonhès</b>	253 Déchèterie ouverte en cours d'année	18	120	60	0	451 T	30%	410 T	27%
<b>Castelnau de Mandailles</b>	0 Le degré 0 de la gestion...	0	0	0	0	0 T	0%	0 T	0%
<b>Causse et Vailon de Marcillac</b>	390	273	1 082			1 745 T	45%	1 367 T	35%
<b>Causse et Gorges du Tarn (DISSOUS 31/12/05)</b>	136 Résultats sous estimés: certaines communes accident à la déchèterie Millau Grands Causses	0	41	0		177 T	22%	150 T	19%
<b>Entraygues</b>	116 L'absence de déchèterie fait chuter la valorisation!	0	75	0	80	271 T	27%	271 T	27%
<b>Grand Rodez</b>	3312 Un an et demi de collecte sélective des emballages et de bons résultats...	563	1234	8 818	0	13 927 T	47%	9 373 T	31%
<b>Hautes Vallées du Lot et de la Serre</b>	20 Faible rendement de la collecte sélective et absence de déchèterie...	0,5	160	0	0	180 T	27%	180 T	27%
<b>La Roque Sainte Marguerite</b>	23 Résultats sous-estimés: les tonnages de déchèterie sont comptés avec Millau Grands Causses	0		0		23 T	26%	18 T	21%
<b>Laguiole</b>	194 Gros effort de collecte et de valorisation mais tellement de décharges illégales!		123	294		611 T	50%	434 T	36%
<b>Le Truel</b>				0	0	0 T	0%	0 T	0%
<b>Les Albres</b>						0 T	0%	0 T	0%
<b>Levezou-Pareloup</b>	294	0	180	0	1	475 T	30%	446 T	28%
<b>Maleville</b>	0 Intégré à Montbazens pour les emballages.			0		0 T	0%	0 T	0%
<b>Millau (Commune)</b>	1306 Résultats sous estimés: les tonnages de déchèterie sont comptés ligne suivante.	0	609	0	0	1 915 T	24%	1 649 T	21%
<b>Millau Grands Causses</b>		0	0	5 465	0	5 465 T	100%	2 806 T	51%



## Taux de collecte / recyclage des collectivités

Indices de collecte et de recyclage	Poubelle jaune collectée* * inclut les refus de tri	Papiers collectés en colonne	Verre collecté en colonne	Tonnage collecté en déchèterie	Total ferrailles hors déchèterie	total collecté en vue du recyclage	Indice de collecte en vue du recyclage fixé par le PEDMA:	total vraiment recyclé	Indice de recyclage fixé par le PEDMA:
							47%		44%
Najac	146	0	203	772		1 121 T	55%	692 T	34%
Naucellois	210 <i>Importante collecte d'encombrants non valorisés...</i>	50	130	1 334	20	1 744 T	62%	1 000 T	35%
Olt et Viadène	40 <i>Pièrres résultats et refus d'information: est ce lié?</i>	0	0	0		40 T	3%	32 T	3%
Pays baraquevillois	0 <i>L'absence de collecte sélective et de déchèterie explique les piètres résultats...</i>	0	131			131 T	5%	131 T	5%
Pays beimontais	94	0	44	65		203 T	30%	183 T	27%
Pays d'Olt et d' Aubrac	0 <i>malgré l'absence de collecte sélective, des résultats honorables comparé aux autres!</i>	0	59	879	0	938 T	44%	423 T	20%
Pays de Salars	280	24	152	852	0	1 308 T	50%	960 T	36%
Pays rignacois	211		143	586		940 T	46%	683 T	33%
Peux et Coufouleux	<i>Intégré à Rougier de Carnarès</i>			0		0 T	0%	0 T	0%
Plateau de France et de la Muse	284 <i>Résultats sous estimés: certaines communes accèdent à la déchèterie Millau Grands Causses</i>	0	79	86	0	449 T	26%	327 T	19%
Plateau de Montbazens	258 <i>Le "maillet jaune" de la valorisation en Aveyron!</i>	0	197	930	0	1 385 T	52%	1 072 T	40%
Plusieurs communes de la région de Decazeville	<i>Non significatif: tous les déchets collectés finissent en décharge au Montet.</i>	0	0	0	0	0 T	0%	0 T	0%
Pomayrois	0 <i>Non significatif: tonnage d'ordures compté avec Camplagnac, pas d'accès à une déchèterie</i>	0	6	0	1	7 T	88%	7 T	88%
Région d'Espalion	267 <i>L'absence de déchèterie "plombe" les résultats!</i>	10	225	0	10	512 T	20%	511 T	20%
Réquistanais	111 <i>Ancien "maillet jaune" de la collecte sélective aveyronnaise</i>	0	138	225	0	474 T	24%	302 T	15%

## Taux de collecte / recyclage des collectivités

papier recyclé cyclus © reproduction interdite même partielle sans autorisation de l'auteur

Indices de collecte et de recyclage	Poubelle jaune collectée* * inclut les refus de tri	Papiers collectés en colonne	Verre collecté en colonne	Tonnage collecté en déchet-terie	Total ferrailles hors déchet-terie	total collecté en vue du recyclage	Indice de collecte en vue du recyclage fixé par le PEDMA: 47%	total vraiment recyclé	Indice de recyclage fixé par le PEDMA: 44%
<b>Roquefort</b>	56 <i>On attendrait mieux d'un nom aussi prestigieux...</i>	0	25	0		81 T	12%	69 T	10%
<b>Rouquier de Camarès</b>	219 <i>L'absence de déchèterie "plombe" les résultats!</i>	0	96	0	0	315 T	18%	269 T	15%
<b>Saint Affrique</b>	667	0	266	1 955	0	2 888 T	45%	1 733 T	27%
<b>Saint Chély d' Aubrac</b>	0 <i>Peu de valorisation et une décharge illégitime...</i>	0	25	0	1	26 T	12%	26 T	12%
<b>Saint Rome de Tarn</b>	89 <i>Non significatif; cette collectivité ne collecte que les emballages</i>	11	43	0		143 T	100%	124 T	87%
<b>Saint Sermin sur Rance</b>	191 <i>Résultats sous-estimés: Les tonnages des 2 mini déchèteries n'ont pu être connus!</i>	0	119	0		310 T	28%	282 T	25%
<b>Ségala environnement</b>	103	157	182	433	0	875 T	43%	707 T	35%
<b>Séverac</b>	32 <i>Domage que la collecte sélective des emballages soit si peu efficace.</i>	60	120	1 058	0	1 270 T	50%	923 T	36%
<b>Tournemire</b>	36 <i>Même situation que pour Roquefort...</i>	0	0	0		36 T	8%	28 T	7%
<b>Vallée du Lot</b>	121	60	118	393	47	739 T	46%	573 T	36%
<b>Villecomtal</b>	0 <i>Intégré à Marcillac pour les ordures mais pas d'accès à une déchèterie.</i>	0	0	0		0 T	0%	0 T	0%
<b>Villefrancois</b>	1112 <i>L'ouverture de la recyclerie en 2006 devrait améliorer les résultats de valorisation</i>	0	384	2 368	0	3 854 T	46%	2 372 T	28%
<b>Villeneuve</b>	179 <i>Une des rares collectivités à valoriser localement les déchets électroniques!</i>	60	163	988	0	1 390 T	55%	810 T	32%

## La prévention : le parent pauvre

### ●●●● L'immobilisme aveyronnais

La prévention des déchets est le deuxième point noir de la politique déchets du SYDOM. La seule réalisation positive mais marginale est la vente de composteurs individuels qui ont permis l'évitement d'environ 615 T de déchets... Tout reste à faire !

Le plan départemental et sa partie prévention (qu'en 2001 nous jugions «fade») fait figure de révolutionnaire en regard des réalisations ou plutôt des «non réalisations» du SYDOM.

Aujourd'hui il est urgent de lancer un plan prévention départemental, à l'image de ce qui se pratique ailleurs et conformément aux préconisations du PEDMA.

4 mesures phares :

- 1 - créer un service de conseil auprès des consommateurs / professionnels / collectivités pour qu'ils adoptent lors de leurs achats des gestes écologiques : l'éco-consommation,
- 2 - dynamiser le compostage individuel,
- 3 - construire 2 recycleries adossées aux déchèteries ruthénoises et millavoises
- 4 - réfléchir à la mise en place d'une redevance incitative à la réduction des déchets au lieu de la taxe actuelle sur les ordures ménagères.

Il faut vraiment bannir l'idée que la politique de prévention ne concerne que les autres (industriels, gouvernement...) : on peut agir à notre niveau (collectivités locales, individus...) !

Afin de guider les rédacteurs du plan de prévention, les Verts demandent à ce qu'une caractérisation des poubelles noires soit effectuée.

### ●●●● Redevance incitative

Cinq collectivités aveyronnaises utilisent la redevance pour financer leur service des déchets mais aucune n'utilise la redevance dite «incitative». Celle-ci s'appuie sur l'application du principe pollueur-payeur; c'est un outil de financement du service d'élimination des déchets ménagers qui amène les citoyens à modifier leurs comportements face à leurs déchets.

Comme pour l'eau ou l'électricité, l'utilisateur paie en fonction de sa consommation. La redevance ne s'applique qu'à la «poubelle

noire», c'est-à-dire les ordures résiduelles ne pouvant être ni recyclées, ni compostées. Elle encourage donc le citoyen à trier et à composter ses déchets.

Les impacts sont un accroissement du tri des emballages, une réduction des quantités de déchets à mettre en décharge et la prise de conscience de la réduction à la source.

Exemple de la communauté de communes de Ribeuville : en 4 ans, diminution de 40% de la poubelle noire, augmentation de 28% de la poubelle jaune...

Une vigilance particulière sera nécessaire pour éviter les «dépôts sauvages» de personnes peu scrupuleuses...

De nombreuses études et recueils de témoignages de collectivités sont disponibles: voir sur internet ou auprès des Verts Aveyron (coordonnées en fin de brochure).

### ●●●● Compostage individuel

Seul le Sivom d'Espalion déclare employer une personne chargée du suivi et du conseil auprès des citoyens-composteurs. De notre point de vue, cela nous semble être le passage obligé pour dynamiser l'usage du compostage. La création d'associations de «citoyens-composteurs» échangeant sur leurs pratiques serait aussi une bonne occasion de diffuser les connaissances nécessaires à un usage durable. L'enquête de satisfaction réalisée à Rodez auprès de citoyens-composteurs mettait en évidence ce besoin d'échanges d'informations.

Rappelons que 62% de la population aveyronnaise est susceptible de par son habitat à composter ses déchets fermentescibles !

#### ❖ Notre proposition

Faire une caractérisation des poubelles noires résiduelles.

Mise en place d'un plan de prévention des déchets adossé au plan d'élimination des déchets. Ce ne sera pas une liste «à la Prévert» d'actions sans suite. Le département (aidé de l'Ademe) y mettra des moyens et fera de réels efforts pour remplir ses objectifs que nous voulons ambitieux. Ex. département des Landes.



## Acceptabilité des nouveaux projets par la population et fermeture du CET du Burgas

Pour les Verts, il y a 3 principes fondamentaux à mettre en œuvre :

- 1 - Service public des déchets avec une maîtrise totale des élus de la république sur la gestion : la recherche de rentabilité doit être exclue. Des prestations de service de sociétés privées sont possibles dans le cadre d'une gestion publique.
- 2 - La transparence du projet dès sa conception et dans sa gestion : information et concertation de tous les élus et de la population concernée. Création en amont de tout projet d'une CLIS, commission locale d'information et de surveillance.
- 3 - Traitement local des déchets afin de responsabiliser les producteurs de déchets et d'éviter les transports. Refuser le «tourisme» des déchets !

La mise en œuvre de ces principes requiert une volonté politique forte qui fait actuellement défaut en Aveyron.

Trois exemples à ne pas suivre !

- 1 - Le centre de tri Onyx à Sébazac. Il s'agit d'un centre de tri des DIB situé après Sébazac sur la route de Muret, près d'un lotissement. Les Verts se sont opposés à la création de ce centre à cet endroit, car il impose la traversée du village (20.000T de déchets triés à terme). Les activités industrielles sont à installer dans les zones industrielles de l'agglomération prévues à cet effet...
- 2 - Le projet de co-compostage des boues à Baraqueville. Les Verts refusent qu'un projet soit imposé à la population, sans information des riverains et de la part d'une société qui ne respecte pas ses engagements environnementaux. Les Verts se prononcent favorablement par rapport à la technique du co-compostage.
- 3 - Recherche d'un nouveau CET lancé par le SYDOM. Le président du SYDOM a écrit aux maires de toutes les communes aveyronnaises pour trouver un site d'une centaine d'ha afin "d'accueillir" 100.000 tonnes de déchets par an, moyennant une "indemnité" de 3 € par tonne enfouie.  
Cette démarche est maladroite et prématurée, quoique transparente. En effet face au climat (légitime) de suspicion vis à vis des déchets (de nombreux projets ou

réalisations polluants) comment un maire va pouvoir en sérénité se proposer ? Cela ressemble fort à un combat perdu d'avance, servant à légitimer l'injustifiable : le transport de nos déchets pour être enfouis ou incinérés dans d'autres départements (Montech, dans le Tarn-et-Garonne est une destination possible...) voire même l'incinération en Aveyron !

### ●●●● Fermeture prévue du CET du Burgas en 2009 : mission impossible ?

Soyons francs : la gestion actuelle du SYDOM ne permettra pas une fermeture du CET du Burgas à moins d'exporter nos déchets ! En effet, par manque d'anticipation, il n'y aura aucune solution aveyronnaise opérationnelle en remplacement: il faut 4 à 5 ans entre les études, les démarches administratives et les travaux pour faire émerger une alternative. Cela nous amène à 2011-2012 au plus tôt : quel aveu d'impuissance !

### ●●●● Une alternative au CET du Burgas : une démarche en 4 temps selon nous !

- 1 - Définir rapidement un cahier des charges : respect des tonnages du PEDMA, gestion en service public, transparence, traitement local débouchant sur la recherche de 3 centres de faibles capacités au lieu d'un "méga centre". Une fois ce cahier défini, la recherche pourra se faire en prenant en compte la précédente étude de l'Association des Maires de l'Aveyron. Ce cahier des charges sera mis au point en concertation avec le milieu associatif.  
A notre avis, les Parcs Naturels Régionaux existants et en projet (Grands Causses et Aubrac) devraient être exemplaires en matière de gestion des déchets et créer sur leur territoire un CET.
- 2 - Mettre en œuvre au plus vite une politique de prévention visant à minimiser la quantité de déchets à enfouir.
- 3 - Mettre en œuvre au plus vite le PEDMA avec le compostage (ou la méthanisation) des déchets fermentescibles (principal tonnage).
- 4 - Ouvrir rapidement 2 recycleries et lancer le tri des gravats.



## “Décharges et emballages”

### Les réalisations du SYDOM au regard de la directive “Décharges”» (Dir. 1999/31/CE du 26 avril 1999)

Afin de diminuer la charge polluante des décharges, la directive a fixé des seuils minimum de valorisation pour les déchets biodégradables (définis comme étant : la fraction fermentescible des ménages, les déchets verts, les papiers et les cartons).

	Mars 2006	Mars 2009	Mars 2016
Valorisation mini	25 %	50 %	65 %

Avec 99.000 tonnes d'OM, le plan prévoyait la «production» de 60.700 tonnes de déchets biodégradables. En fait, l'Aveyron en 2005 a «produit» 90.942 tonnes d'OM et le tonnage de déchets biodégradables se monte à 55.762 tonnes.

Combien de déchets biodégradables ont été valorisés en 2005 ? Le tableau reprend les chiffres fournis par le Sydom et notre enquête.

TOTAL	Ffom (compostage individuel seul)	Papiers Journaux	Cartons	Déchets verts	Papiers cartons d'emballage + Tetrapak
19.207	615	7.014	1.846	7.400	2.332

Ces 19.207 tonnes représentent 34% de l'ensemble des déchets biodégradables.

Si pour l'échéance de mars 2006, les résultats sont bons au regard de la directive, la situation s'annonce plus difficile pour dans 3 ans, à moins d'un net redressement (que nous souhaitons). En effet pour atteindre les 50% de valorisation imposés, il faudra valoriser autour de 30.000 tonnes de déchets biodégradables. En y regardant de plus près cela ne pourra se faire que par une dynamisation du compostage individuel et par une valorisation de la «ffom» qui n'existe malheureusement pas aujourd'hui ! Vu le temps nécessaire pour mettre en place une filière de collecte/valorisation (5 ans pour les emballages), il est urgent de s'y mettre dès à présent ! Le SYDOM ne donne aucun signal en ce sens actuellement!

### Les réalisations du SYDOM au regard des objectifs du plan en matière de déchets d'emballages et de journaux magazines.

Les objectifs du plan ont été établis pour arriver à respecter les décrets «emballages» qui fixaient des niveaux de valorisation minimum à l'horizon 2008.

Ces objectifs de collecte des emballages et journaux sont définis au § 1.5.5.1.2 du plan et exprimé en kg par habitant et par an.

	Prévisions du plan pour 2005	Réalisation du SYDOM pour 2005
Verre	27,00	27,00
Acier	3,10	1,50
Aluminium	0,10	0,12
Papiers cartons d'emballage	12,00	8,80
Plastiques	4,30	3,80
Papier journaux magazines	24,00	26,50

Les objectifs sont atteints pour les papiers-journaux, le verre et l'alu. L'Aveyron ne respecte pas les objectifs sur la valorisation des autres emballages ! Et pour 2008, les objectifs de la directive sont encore plus importants... Il faut dynamiser la collecte sélective !

## Le coût des déchets

### ●●●● Préalable

Notre enquête voulait avoir une idée précise du coût des déchets. Nous avons fait machine arrière (pour cette année) devant la complexité de la tâche. En effet, les collectivités ont leur propre façon de présenter les comptes et d'agglomérer les résultats, tout en employant les mêmes mots... De la même manière le financement des déchèteries par les professionnels est très disparate.

### ●●●● Financement

Pour financer la gestion des déchets, les collectivités disposent de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ou de la redevance déchets, les deux étant perçues sur les ménages. La TEOM est basée sur la valeur du foncier bâti, la redevance elle, est basée sur le nombre d'habitants composant le foyer. La TEOM est gérée par l'Etat pour le compte des collectivités, la redevance elle, est gérée par la collectivité elle-même. Cinq collectivités (Montbazens, Decazeville, Belmont, Rougier de Camarès et Haute vallée du Lot et de la Serre) déclarent financer le service

par la redevance. Les autres utilisent la TEOM. Montbazens satisfaite de la redevance réfléchit à l'opportunité de la "redevance incitative" (voir p25). Les collectivités collectent aussi des déchets en provenance des professionnels: elle doivent donc mettre en place une "redevance spéciale", contribution des professionnels au service de collecte. Quelques villes aveyronnaises l'ont mise en place, avec des systèmes d'exonération parfois. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'efficacité de la redevance spéciale cette année...

### ●●●● Des exemples

Nous avons choisi de présenter les recettes (teom, redevance, budget général) et de calculer un ratio recette/hab afin d'avoir une indication. Attention: ce chiffre ne correspond pas aux réalités payées par les ménages !

Nous présentons des éléments de comparaison concernant le financement de la collecte des DIB des professionnels ainsi que leurs tarifs d'accès aux déchèteries.

	Rodez	Decazeville	Villefranche de Rouergue	Millau	Séverac
Recette TEOM	3.611.564	0	883.811	1.862.619 <i>(redevance spéciale des pros. incluse)</i>	486.869
Recette Redevance des ménages	0	1.123.120	0	0	0
Budget général	0	0	166.859	0	0
Ratio recette / habitant	73,75	65,89	67,40	<i>Impossible teom et redevance mélangés</i>	121,44
Tarif redevance spéciale	?	1,28 / 100 L	<i>pas de redevance</i>	?	1,275 / 360 L 3,44 / 660 L
Redevance spéciale	125.895	?	0	<i>Intégré dans le chiffre TEOM !</i>	45.806
Tarif déchèterie pour les pros	gratuit	45 € / an + 8 € / an	?	gratuit	gratuit

**Remarques :** nos propositions de présentation départementale uniforme des résultats (tonnages, finances,...) et d'une gestion départementale des déchèteries, avec un tarif d'accès unique, prennent tous leurs sens... Les différences de tarification des déchèteries induisent des distorsions de concurrence et au pire un "tourisme" des déchets !

## Les propositions vertes

Il s'agit de mettre les "bouchées doubles" pour rattraper les retards occasionnés par la non réalisation du PEDMA et pour respecter les obligations légales.

### ●●●● A réaliser avant fin 2006

- La réalisation par le SYDOM d'un document unifié, départemental et complet de présentation des résultats de la gestion des déchets.
- La mise à jour du site internet du SYDOM
- Création d'un groupe de réflexion du SYDOM concernant la prévention des déchets.
- Le Sydom doit étoffer son personnel pour devenir un véritable service départemental dédié aux déchets et au service des collectivités (embauche d'ambassadeurs de tri, présents sur le terrain auprès des ménages afin d'accroître le rendement et la qualité du tri). L'embauche de personnel se justifie aussi par les études importantes et rapides à mener.
- Faire lancer par les collectivités qui ne disposent pas de déchèteries des études pour la construction de «zones de propreté» ou «mini-déchèteries».
- Mettre en œuvre la reprise des DEEE (système "1 pour 1") par les professionnels et préparer leur accueil en déchèterie puis recyclerie.
- Etude sur la faisabilité d'un centre de tri sur le ruthénois ou l'utilisation des installations privées existantes (Bozouls, Sébazac).
- Lancer les études sur la méthanisation et/ou le compostage de l'ensemble des déchets fermentescibles (compostage et méthanisation sont complémentaires).
- Mettre au point un cahier des charges pour la création de plusieurs CET.
- Instituer pour 2007 une différence de 30 € puis 50 € la 2<sup>e</sup> année entre le coût de la tonne de recyclables valorisée et celle refusée.
- Instituer pour 2007 une taxe de 5 €/tonne enfouie pour un fonds de réhabilitation des décharges et incinérateurs.



### ●●●● A réaliser avant fin 2007

- Mettre en œuvre le remboursement des coûts de transports des recyclables valorisés.
- Réaliser les études pour la localisation de plusieurs CET conformément au cahier des charges établi.
- Mettre en œuvre la collecte des cartons dans les centres villes et les gros bourgs.
- Adopter un plan départemental de prévention des déchets.
- Intégrer la gestion des déchèteries dans la compétence du SYDOM avec une tarification départementale unifiée.
- Généraliser l'accueil des DMS - DASRI dans toutes les déchèteries et former le personnel.
- Faire des propositions afin d'arriver à un vingtaine d'intercommunalités.
- Mettre en place une tarification pénalisante pour les collectivités qui ne jouent pas le jeu du tri sélectif ou en déchèterie (coût plus élevé des déchets enfouis).
- Faire des propositions afin d'encourager les collectivités à adopter un financement de la collecte qui favorise le tri: la redevance incitative.
- Non renouvellement du contrat de la COVED exploitant le centre Écotri de Millau.

### ●●●● A réaliser avant fin 2008

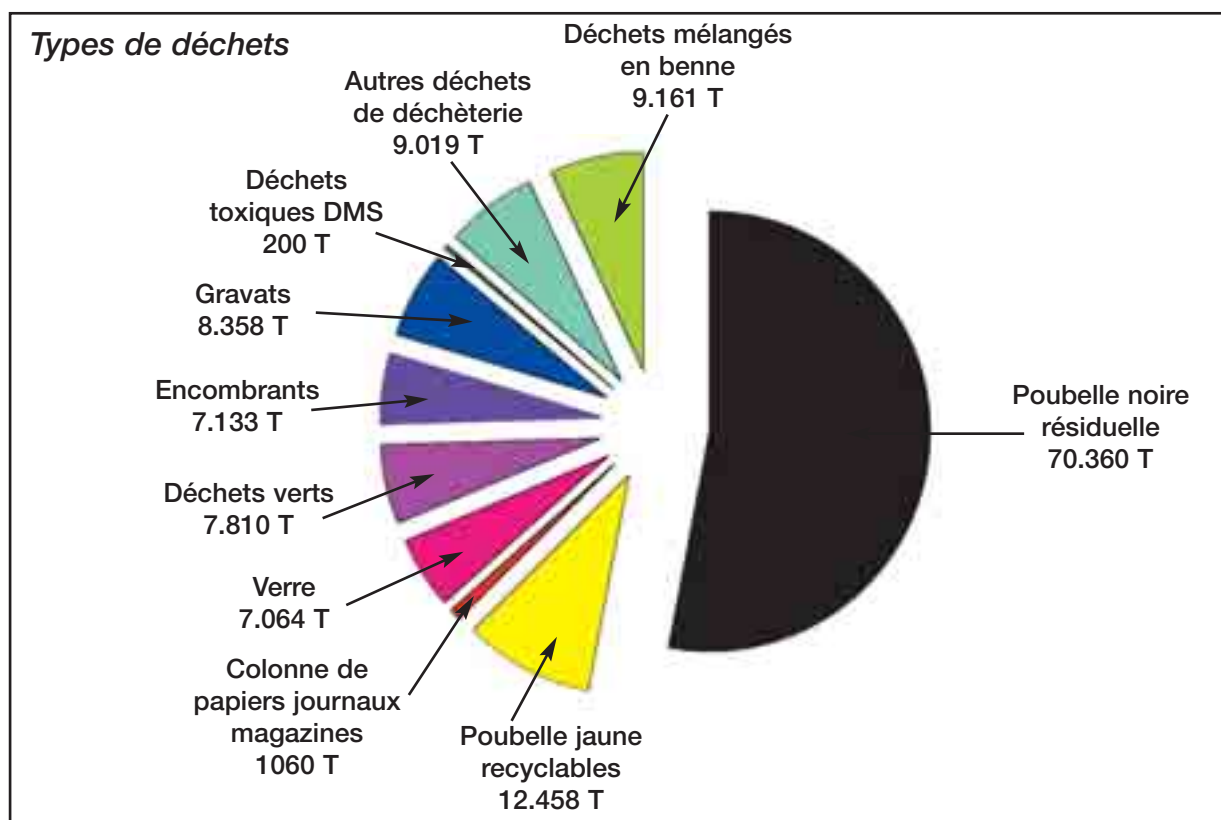
- Ouvrir à Millau et Rodez une recyclerie couplée avec les déchèteries.
- Lancer la collecte de la "ffom" de la restauration collective, des industries agroalimentaires et des déchets de marchés et foires afin de composter ou méthaniser.
- Démarrer le tri des gravats et ouvrir plusieurs "décharges de classe 3".



## Repères

	Prévisions du plan	Réalisations
Production déchets ménagers et assimilés	128.000 T	132.623 T
% d'aveyronnais pratiquant le tri (poubelle jaune)	100 %	93 %
% d'aveyronnais accédant à une déchèterie	96 %	78 %

- 57 collectivités (qui collectent les déchets) et le Conseil Général formaient le SYDOM, syndicat chargé d'appliquer le plan départemental.
- En 2005, chaque aveyronnais aura "produit" 502 kilos de déchets ménagers. Sans prendre en compte les déchets des déchèteries, le total se monte à 344 kilos d'ordures ménagères (moyenne nationale = 360kg/hab/an).
- En triant leur poubelle jaune les aveyronnais ont retiré 15% de déchets valorisables (sans compter le verre ni les déchèteries).
- En moyenne, chaque aveyronnais aura trié 41,22 kg d'emballages et 26,5 kg de papiers-journaux-magazines.
- Il était prévu de recycler 44% des déchets produits en 2005. Mais nous stagnons à 27% de valorisation totale !
- En 2005, les 3/4 de nos déchets finirent encore enfouis sous terre et 27% des déchets enterrés le furent dans des décharges illégales ou non aux normes !
- L'exploitant privé (COVED) du CET du Burgas a fait venir des déchets de départements voisins (10.500T). La logique de rentabilité au mépris des nuisances pour les riverains ! Les Verts se prononcent contre "le tourisme" des déchets.





## Présentation des Verts Aveyron

### Commission déchets ménagers

Les Verts ont constitué de nombreuses commissions thématiques, dont une sur les déchets ménagers. Il s'agit de regrouper les personnes intéressées à une réflexion spécifique sur ce thème : il n'est pas nécessaire d'être adhérent des Verts pour être associé aux travaux de cette commission. Les Verts Aveyron sont très impliqués depuis de longues années sur la question des déchets. Ils ont suivi les travaux des différents PEDMA. Suite à un recours au tribunal administratif de Toulouse et à la cour administrative d'Appel de Bordeaux, ils avaient obtenu l'annulation du premier PEDMA aveyronnais. Les Verts Aveyron participent aux travaux du "collectif Déchets", qui prône leur réduction et milite contre leur incinération.

- Pour plus de renseignements ou pour se joindre aux travaux de la commission :



*Bruno BERARDI,*  
animateur de  
la commission  
«déchets ménagers»  
4, rue Lebon  
12000 Rodez  
berardi.bruno@free.fr

### les élus verts

Depuis 2001, l'Aveyron compte des élus municipaux verts, cependant aucun n'a en charge la gestion des déchets ménagers. Il n'y a pas d'élus verts au sein des instances du Sydom.

*Yves ABIBOU,*  
conseiller municipal de Villefranche  
de Rouergue.

*Claude ALIBERT,*  
conseiller municipal de Millau et  
conseiller de la communauté de  
communes Millau Grands Causses.

*Jean BARRIÉ,*  
conseiller municipal d'Onet le  
Château et conseiller  
d'Agglomération du Grand Rodez.

*Jean-Louis CALMETTES,*  
conseiller municipal de Decazeville,  
adjoint au maire.

*Marie-Claude CARLIN,*  
conseillère municipale de Rodez et  
conseillère d'Agglomération du  
Grand Rodez.

*Yannick FERAUDET,*  
conseiller municipal de Saint-  
Affrique, adjoint au maire.

### Porte-parole départementale

La porte-parole départementale des Verts  
Aveyron est Marie-Claude CARLIN.  
Tél/fax : 05 65 87 09 75.

REMERCIEMENTS à Jean-Louis BUGAREL et à  
Marion BERARDI pour leur aide et leurs conseils.